

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée, par la soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale et greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 583-2026, « règlement relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments » a été adopté par le conseil de ladite Municipalité lors d'une séance ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Le règlement # 583-2026 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2026 suite à l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouvertures.

**DONNÉ À ST-EUGÈNE,**  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.



---

Maryse Desbiens  
Directrice générale et greffière par intérim